

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-neuf avril deux mille quatorze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/04/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADÉ, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Roland MALAGUISE, Dominique MARQUET, Sébastien MOREAU, Monique BLONDEL, Estelle DELMOND, Alexandre MAZIN, Michel PARVY, Christine RIFFAUD, Jean-Claude DECOUT, Claudine LAFOREST, Camille DUDOGNON, Michelle MONDIT.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Alexandre MAZIN), Catherine CELESTIN (a donné procuration à Jean-Pierre ESTRADÉ), Paul DUCHEZ (a donné procuration à Josiane ROUCHUT), Bernard DUMONT (a donné procuration à Gérard BEAUBIER), Alain FAUCHER (a donné procuration à Jean-Claude LEBLOIS), Alain GONZALES (a donné procuration à Sylvette CHADELAUD), Xavier NOUHAUD (a donné procuration à Roger CLEDAT).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014 – 078 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics, notamment l'article 22

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 4 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que l'article 22 du Code des Marchés Publics précise que cette Commission d'Appel d'Offre est composée du Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, ou de son représentant, et d'un nombre de membres, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé.

Il est exposé que la Commission d'Appel d'Offres est appelée à intervenir dans les procédures de passation de marchés qui ne font pas appel à une commission ou un jury composé différemment.

Monsieur le Président propose d'élire comme représentants de la Communauté de communes de Noblat

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| - En qualité de membres titulaires : | - En qualité de membres suppléants : |
| o Franck LETOUX | o Sylvette CHADELAUD |
| o Michel PARVY | o Josiane ROUCHUT |
| o Jean-Pierre ESTRADÉ | o Bernard POUSSIN |
| o Pierre LANGLADE | o Roger CLEDAT |
| o Bernard DUMONT | o Jean-Louis BREGAINT |

La proposition de Monsieur le Président de procéder à une élection à main levée est acceptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 33 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Décide de la création de la Commission d'Appel d'Offres,

Décide que cette commission a un caractère permanent et sera compétente pour toutes les procédures de marchés publics qui ne font pas appel à une commission ou à un jury composé différemment,

Décide que cette commission est composée du Président, Jean-Claude LEBLOIS ou de son représentant, Alain DARBON et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants issus du conseil communautaire,

Procède à l'élection de 5 membres issus du conseil communautaire, titulaires de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que de leurs suppléants,

Elit pour siéger à la commission d'appel d'offres :

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| - En qualité de membres titulaires : | - En qualité de membres suppléants : |
| o Franck LETOUX | o Sylvette CHADELAUD |
| o Michel PARVY | o Josiane ROUCHUT |
| o Jean-Pierre ESTRADE | o Bernard POUSSIN |
| o Pierre LANGLADE | o Roger CLEDAT |
| o Bernard DUMONT | o Jean-Louis BREGAINT |

Charge le Préside de l'exécution de la présente décision.

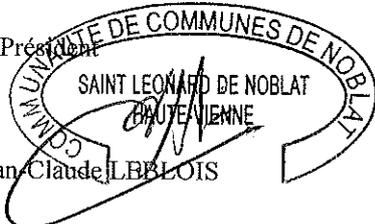
Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT - CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Date de transmission de l'acte : 30/04/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2014

Numéro de l'acte : 2014-078 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140429-2014-078-DE

Date de décision : 29/04/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles

